

ANALYSE 2011

Wikileaks : secret or not secret ?



Publié avec le soutien de la Communauté française

Wikileaks : secret or not secret ?

“Not-for-profit media organisation. Our goal is to bring important news and information to the public.” (Wikileaks.org) Depuis décembre 2006, Wikileaks publie des informations confidentielles, qui lui sont transmises par des sources souhaitant rester anonymes, généralement par peur de représailles. Ces anonymes dénoncent les actes illégaux ou immoraux commis par une personne ou un groupe de personnes, au sein de la sphère publique ou privée .

Wikileaks a dominé le paysage médiatique en 2010 , tant par l’information révélée – par exemple, il publia en avril 2010 une vidéo montrant un hélicoptère américain tuant au moins 12 personnes – dont des civils – lors d’une attaque à Bagdad en 2007 – que par la personnalité controversée et énigmatique de son porte-parole, Julian Assange.

Wikileaks est un groupe indépendant composé principalement d’informaticiens, de journalistes et anonymes de divers pays. Ce groupe défend l’idée d’une presse libre d’expression, posée comme condition d’une société plus transparente, donc plus démocratique. Par exemple, Julian Assange estime qu’une plus grande justice est possible en limitant le pouvoir des Etats de poser en coulisse des actes que les électeurs pourraient désapprouver. La vérité conduit à une responsabilisation accrue des élus et autres hommes d’affaires ou d’influence quant à leurs actions envers la société.

Toute vérité est-elle pour autant « bonne à dire » ? Tout secret doit-il être révélé ?

La négociation s’accommode mal de la lumière du jour

Wikileaks pourrait se réclamer des pères fondateurs de la diplomatie américaine. Entre l’indépendance de 1776 et les débats Constitutionnels de 1787, les républicains posèrent en principe l’exposition des négociations diplomatiques et la publicité des dépêches, par rejet des habitudes diplomatiques européennes d’alors, coutumières des tractations secrètes et obscures, passées au nom d’un monarque omnipotent.

En 1918, le président américain Wilson, quand il se présenta au Congrès, annonça l’interdiction de la diplomatie secrète, au premier rang de ses fameux principes. Quelques mois plus tard, il négociait pourtant en secret le traité de Versailles avec le français Clémenceau, le britannique Lloyd George et l’italien Orlando.

Ceci n’est pas un fait isolé. La négociation s’accommode mal de l’observation d’un tiers, elle ne se conduit pas au grand jour. Combien de fois n’avons-nous pas constaté l’échec d’une négociation politique, nationale ou internationale, par excès de publicité ? L’exposition médiatique conduit souvent le négociateur à s’enfermer publiquement dans une option, dont il ne peut se départir qu’en mettant en jeu son image d’homme public et la cohérence de son discours. Cette exposition est parfois une stratégie, quand un négociateur veut forcer l’autre à se soumettre à un point de vue.

Pourtant, à l’écart seulement, quand l’enjeu de la négociation est important ou que les parties présentent des positions peu conciliables, le compromis et les concessions se

dessinent. Dans la coulisse, on peut espérer que l'adversaire reconnaisse vos arguments, alors que dans la lumière il ne pourrait que les nier.

S'il est admis que le secret participe à la négociation, faut-il pour autant le cultiver, envers et contre tout ? Rien n'est moins sûr. Comme souvent, l'art réside dans le juste milieu entre les extrêmes. Il faut ensuite différencier ce qui relève de la sphère publique et de la sphère privée, réflexion que nous laissons au lecteur.

« **Passeur d'information** »

Wikileaks opère-t-il un tri dans ce qui doit être publié ? Certaines informations sont-elles volontairement non publiées ? L'impact d'une révélation est-il évalué, particulièrement en regard de ses fins démocratiques ? Les sources anonymes sont-elles réellement protégées ?

Certains, particulièrement les opposants à Wikileaks, affirment que des innocents ont perdu la vie ou ont été grièvement blessés, du fait des publications opérées par Wikileaks. Il s'agit ici d'un argument récurrent, dont il nous est impossible de vérifier la véracité. Pas plus qu'il nous est possible de vérifier, par exemple, qu'un article du Time ou du Monde, ou qu'un reportage de la BBC ou de CNN, n'a pas eu d'effet négatif, voire meurtrier, sur la vie d'un civil anonyme. La comparaison n'est pas osée : Wikileaks se définit et est reconnu par beaucoup comme un organisme de presse.

Il n'en reste pas moins que l'information publiée par Wikileaks sent le souffre. Des présidents, des leaders, des hommes d'affaires, des banquiers, des laboratoires pharmaceutiques, des gouvernements, ... sont mis en cause. Et si les détenteurs d'information se tournent vers Wikileaks, c'est justement en raison d'une garantie d'anonymat, assurée par leurs connaissances informatiques et de cryptage des données bien supérieures à celles des médias « classiques ».

Là où le bât blesse est que Wikileaks, et particulièrement Julian Assange dont il est dit qu'il contrôle l'entièreté des publications du site, s'arroge le droit de décider de ce qui doit atteindre la sphère publique. C'est là une terrible responsabilité. Et pourtant Julian Assange définit Wikileaks comme un simple « passeur d'information », entre la source et le grand public. C'est là une manière de se déresponsabiliser du contenu de l'information, face à l'exigence affirmée d'une plus grande responsabilisation des élites quant à leurs actions et à l'évitable impact des informations divulguées.

Suffit-il vraiment de faire de son mieux pour protéger les sources, de chérir l'idéal d'une pleine libre expression, de réclamer un système démocratique plus transparent pour tous ? Les motivations des sources à divulguer l'information sont-elles prises en compte ? Les membres du réseau Wikileaks reconnaissent-ils les enjeux des informations qu'ils détiennent tel un sésame entre leurs mains ? Sans mettre en question la bonne fois de ceux-ci, ces questions doivent être posées.

Julian Assange n'a pas créé Wikileaks

Ne croyez pas que je sois opposée à Wikileaks. Il serait par ailleurs vain de s'y opposer par le fait même de l'existence de ce groupe. S'il devait disparaître, ce qui est fort peu probable, il réapparaîtrait sous d'autres formes. Il est ensuite indéniable que Wikileaks a rappelé aux puissances, publiques ou privées, qu'elles ne pouvaient agir impunément.

Depuis plus de deux décennies, nous avons construit internet et digitalisé la plupart des données « opérationnelles » du monde, qu'il s'agisse de données bancaires, de câbles diplomatiques ou de lettres à caractères privé. La circulation rapide de l'information a été érigée en principe absolu. En 20 ans, l'impact de la diffusion de l'information a été démultiplié. Si nous avons plus ou moins conscience de ce changement, en mesurons-nous vraiment les conséquences ? Si toute la démarche de Wikileaks se tourne vers une certaine forme de responsabilisation de l'action, n'aurions-nous pas tous intérêt à réfléchir à l'impact de chaque donnée que nous diffusons sur la toile ? Pourquoi devrions-nous être épargnés des conséquences de nos actes, dès l'instant où ceux-ci atteignent le réseau ?

Bien sûr, le précepte de Wikileaks est celui d'une transparence publique, et non privée. Julian Assange en est le meilleur exemple. Impossible de connaître de lui autre chose que ce qu'il veut bien nous raconter, éteignant une rumeur au profit d'une autre. L'homme a soigneusement enfermé sa vie privée dans un coffre, dont il semble seul détenir la clef. Alors oui, le secret existe encore. Julian Assange ne défend pas la transparence à tout prix, mais bien une certaine forme de contrôle sur les gouvernements par la transparence dans la sphère publique. Reste à voir si Wikileaks résistera au chant de la sirène.

Si certaines puissances cherchent à mettre Wikileaks hors service, notamment en utilisant la vie privée de Julian Assange comme argument, il est fort à parier qu'elles renforcent déjà leur contrôle d'internet ainsi que de leurs systèmes internes. Nous avons par ailleurs souvent tendance à idéaliser le rôle d'internet et de ses usagers dans les régimes autoritaires. Est-il pour autant vraisemblable de croire que les Etats-Unis, par exemple, vont accepter cette nouvelle forme de dictature de l'information incarnée par Wikileaks ? Certainement pas.

Et c'est là qu'une des contradictions majeures de Wikileaks apparaît. L'exigence de plus de transparence à l'égard des puissances s'accompagne nécessairement d'une recherche par celles-ci de solutions pour un contrôle de l'information toujours plus grand. Mais rien n'arrête la toile, où il n'est jamais vraiment question des systèmes de contrôle et de protection mis en place que du temps nécessaire aux hackers pour les percer. Wikileaks a encore de beaux jours devant lui, assurément. Quant à Julian Assange, au moment où nous écrivons, la question de sa (non-)extradition vers la Suède n'est toujours pas tranchée.

Bénédicte Rousseau
membre du Comité de rédaction du Signes des Temps
Avril 2011

Cette analyse a fait l'objet d'un article dans notre publication
« Signes des Temps » de avril 2011